

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/05/2020

Dossier complet le :

05/05/2020

N° d'enregistrement :

2020-9741

1. Intitulé du projet

PROJET DE CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE GRAND FRAIS SUR LA COMMUNE DE LORMONT (33310)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI GFDI 165 - DDBT (Maîtrise d'ouvrage déléguée)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Gabriel TREVISSOI

RCS / SIRET

8 4 1 | 6 8 9 | 1 2 8 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

SCI : Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 69 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'une enseigne Grand Frais (surface de plancher de 2054 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (69 places) ainsi que d'espaces verts (14424 m² d'espaces de pleine terre, soit 67,58 %). Le projet sera implanté sur un site de 21343 m², correspondant aux parcelles section AD n°154 et 171, sur la commune de Lormont (33310).

Aucun travaux de démolition n'est prévu par le projet.

cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

Le projet se localise en bordure de l'autoroute A10 et de sa bretelle d'accès, en continuité avec la zone commerciale du magasin Castorama.

Le projet s'intègre dans un secteur classé dans la zone UPZ4-5 par le PLU en vigueur : zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouverture du magasin est prévue pour février 2021.

La phase de construction comprendra la réalisation des terrassements de la plateforme du bâtiment, du bassin d'eaux pluviales des eaux de toitures, du passage des réseaux, du gros oeuvre, puis l'aménagement des parkings et des espaces verts en même temps que le second oeuvre.

Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en oeuvre lors de la construction du magasin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 9h à 20h.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées :

- dans un bassin à ciel ouvert (eaux toitures),
- dans deux structures réservoirs sous chaussées au niveau des voies d'accès au site, puis rejetées à débit régulé vers le cours d'eau existant situé en limite sud du site (canalisé sous la bretelle d'accès à l'autoroute A10, à l'Ouest en amont, et sous la voie ferrée, à l'Est en aval).

(Cf. Annexe 11).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	21343 m ²
Surface plancher du bâtiment	2054 m ²
Surface imperméabilisée de voiries/parkings, cheminements et assimilée	4493 m ²
Surface de stationnement non imperméabilisé (type evergreen/ éco-végétal)	762 m ²
Aire de stationnement	69 places
Surfaces d'espaces verts en pleine terre	14424 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

avenue de Paris
33310 LORMONT

Parcelles n°154 et 171 de la
section AD

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°30'24" O Lat. 44°53'07"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de l'échangeur autoroutier de la rocade nord de Bordeaux à Lormont est répertorié comme zone exposée à plus de 50 dB(A) (cf. extraits plan du bruit routier, Bordeaux Métropole, 2017 en Annexe 8). Ainsi la partie nord-ouest du site apparaît particulièrement exposée au bruit de l'A10 (55-70 dB(A))
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur l'emprise d'une zone humide délimitée, recensée dans les bases de données existantes.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain étudié n'est pas concerné par la zone d'aléas prise en compte dans l'élaboration du PPRI de la Garonne. cf. annexe 9
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASOL / BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'annexe du Décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié, relatif aux zones de répartition des eaux, le site n'est inscrit dans aucune zone de répartition des eaux (y compris souterraines) de bassins hydrographiques répertoriés dans le bassin Adour-Garonne. Lormont intègre le périmètre du SAGE du système aquifère nappes profondes de l'Éocène, de l'Oligocène et du Crétacé et leurs zones d'alimentation dans le département de la Gironde. (cf. Annexe 10).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche est la Garonne (7200700, Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitats, faune, flore), localisé à environ 1,9 km à l'Ouest du projet. (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément classé n'est recensé à proximité du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols susceptibles d'affecter la qualité des eaux souterraines. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé en déblais-remblais, et sera générateur de matériaux à évacuer. Les matériaux seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une faible quantité de matériaux devrait être nécessaire en fonction de certains opérations spécifiques (modifications légères du modelé topographique existant). Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement occupé par une friche en milieu urbain (cf. Annexes 2, 3). Le terrain d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. Le projet n'apparaît donc pas susceptible d'avoir d'incidence significative sur la biodiversité et les continuités écologiques. (cf. Annexes 6, 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas localisé à proximité d'un site NATURA 2000. Il ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 (7200700). Compte tenu de son artificialisation (remblai autoroutier), le site ne renferme pas d'habitats caractéristiques de cette zone Natura 2000 (forêts alluviales, berges vaseuses...) Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou déranger des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation.(cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne s'inscrit dans aucune zone à sensibilité particulière (zones naturelles, périmètre de captage AEP...) Il n'aura pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 6, 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet s'inscrit au droit d'un remblai autoroutier en bordure de l'autoroute A10 d'une hauteur moyenne de 2 m par rapport aux avoisinants. Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts en pleine terre sur une superficie d'environ 14424 m ² (67,58 %).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Gironde, ont été recensés sur la commune de Lormont les risques technologiques suivants : Transport de matières dangereuses
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lormont est soumise aux risques naturels suivants : - Inondations - Éboulement de falaises - Effondrement de carrières souterraines - Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles - Tempêtes La commune de Lormont est comprise dans un Territoire à Risque Important d'Inondation mais le site n'est pas soumis à l'aléa (cf. Ann. 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera optimisé (en quantité et durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif sur l'avenue de Paris.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et il sera utilisé du matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et peu générateur de nuisances, notamment au regard du fond acoustique déjà existant (avenue de Paris et bretelle d'accès et autoroute A10).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et normes en vigueur et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers.</p> <p>L'impact sera limité dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés. Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant (av. de Paris).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place) et au trafic routier du personnel et de la clientèle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé dans un bassin à ciel ouvert (toiture) et deux structures réservoirs sous chaussées implantées au droit des accès au sud du site avant rejet à débit régulé dans le cours d'eau canalisé existant. (Cf. Annexe 11)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas d'effluents. En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront gérés via le réseau communal d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filiales de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont une partie sera recyclée et revalorisée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification significative sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement). Il est actuellement occupé par une friche dont l'espace sera réhabilité et entretenu.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant le projet au droit d'un ancien remblai autoroutier existant depuis de nombreuses années, intégré dans un secteur dédié à l'urbanisation par le PLU. L'imperméabilisation des sols sera maîtrisée en consacrant une superficie non négligeable aux espaces verts (14424 m²).

Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (bassin eaux de toitures + structures réservoirs eaux de voiries), avant rejet à débit régulé. La gestion des eaux pluviales prévoit un pré-traitement des eaux de voiries par séparateurs-déboueurs avant rejet dans le milieu hydraulique superficiel (fossé canalisé).

La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores et les rejets polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé sur un terrain en friche en bordure de l'autoroute A10 et de sa bretelle d'accès en direction de Paris. Il s'inscrit dans une zone présentant de faibles enjeux environnementaux, en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection particulière. Sur l'emprise du site, une superficie non négligeable sera consacré aux espaces verts (environ 14424 m²). Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts et la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impacts significatifs. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 8 : Cartes de bruit du réseau routier communal Annexe 9 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides Annexe 11 : Risques naturels Annexe 12 : Décret n°94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux Annexe 13 : Principe de gestion des eaux pluviales Annexe 14 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHAPONNAY

le,

05 mai 2020

Signature









Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessous

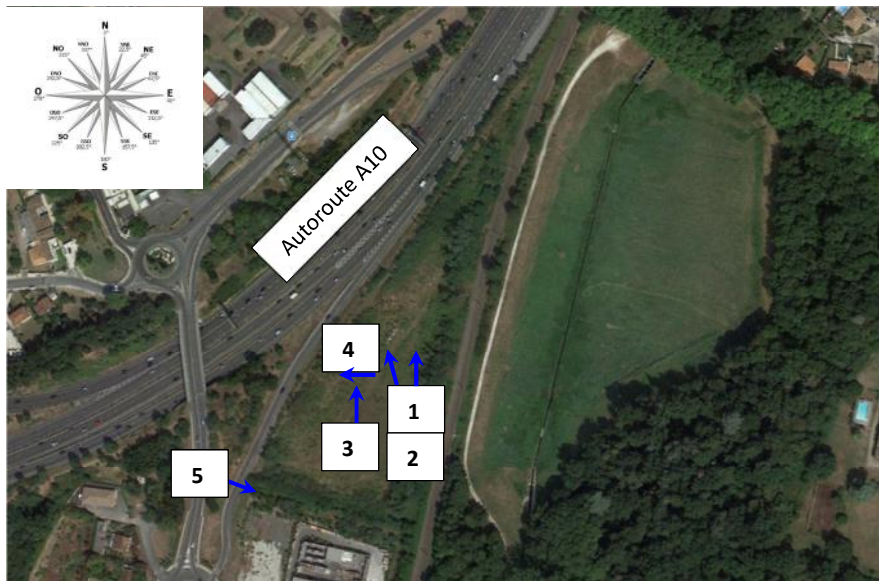
Annexe 2 : Plan de situation



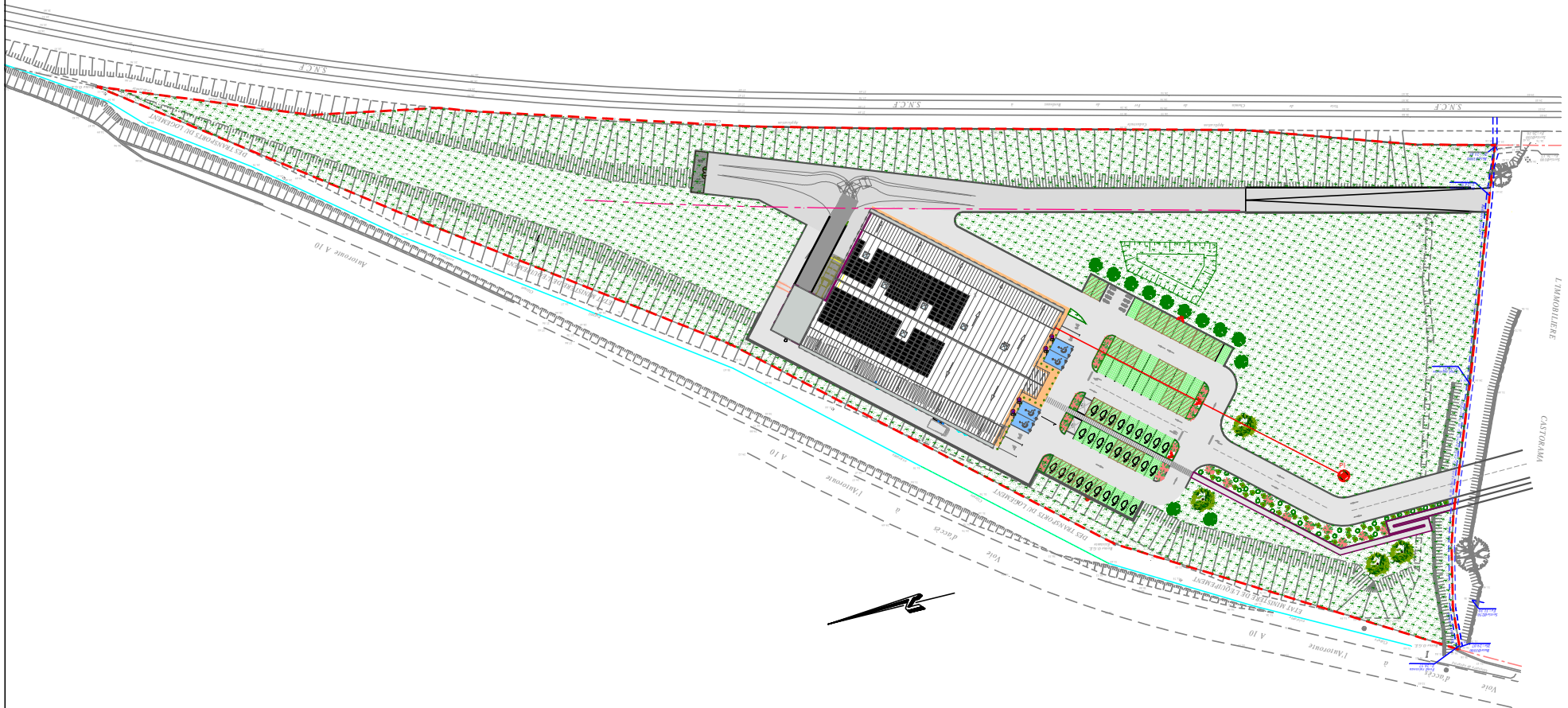
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Les photographies suivantes illustrent l'occupation actuelle des sols (friche).

 <p>[1]</p>	 <p>[2]</p>
<p>Drapeaux « Castorama » implanté en partie Ouest du site le long de l'A10</p>	
 <p>[3]</p>	 <p>[4]</p>
<p>Terrain globalement en friche avec végétations arbustive (peupliers) et buissonnantes (ronciers, herbe des pampas, etc.) – Présence d'un cheminement dégagé en direction des poteaux « Castorama » depuis l'angle Sud-ouest du terrain</p>	
 <p>[5]</p>	 <p>[6]</p>
<p>Présence d'une petite dépression avec accumulation d'eaux pluviales (terrains argileux saturés, visiblement peu drainants)</p>	<p>Partie amont du cours d'eau densément végétalisée (canalisé sous la bretelle d'accès à l'autoroute : Ø 1000 mm renseigné sur le plan de géomètre avec Zfe = 29,07 m NGF)</p>



Annexe 4 : Plan du projet



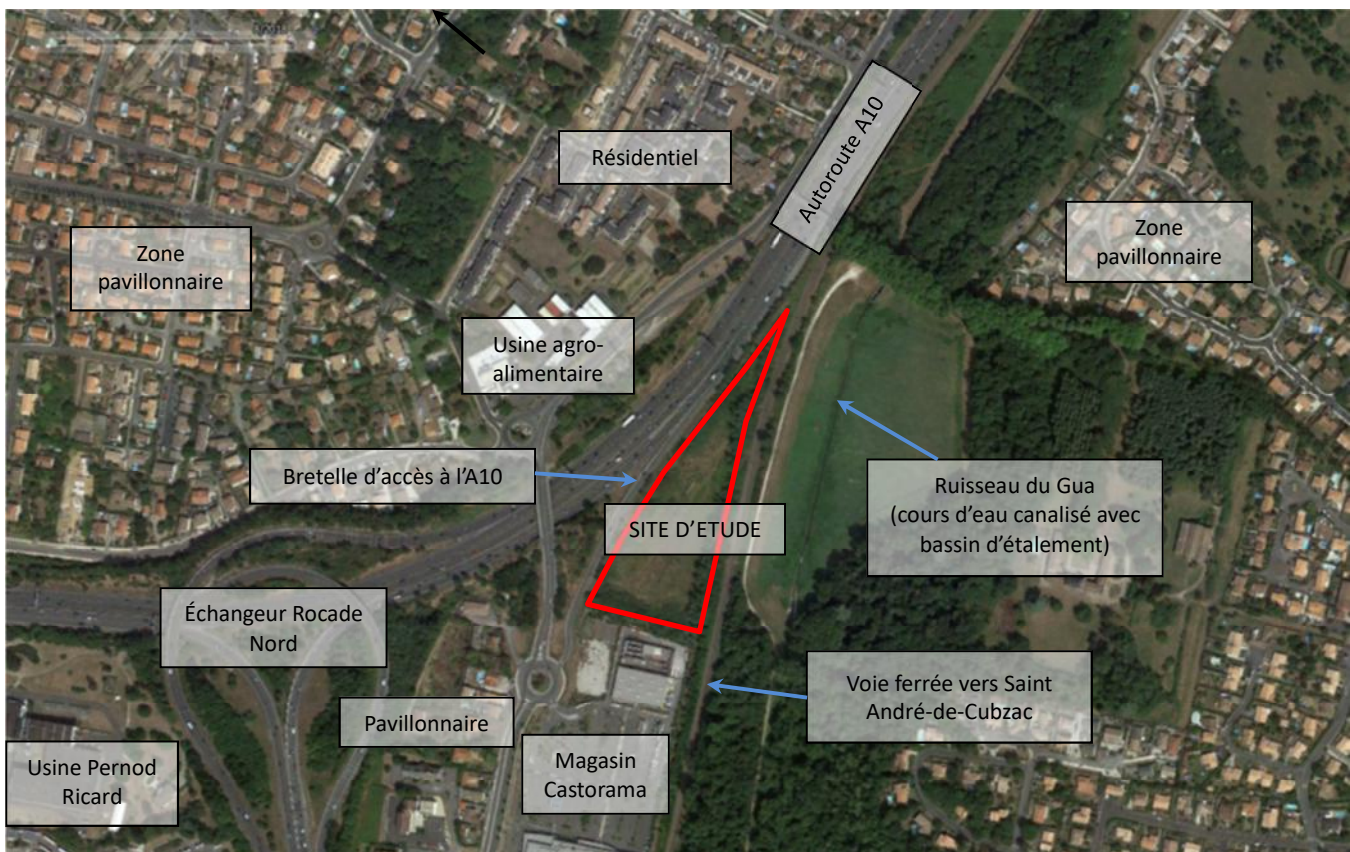
Annexe 5 : Plan des abords du projet

Le plan est présenté sur un fond de photographie aérienne datant d'août 2018.

Le plan présente l'occupation des sols autour du site dans le secteur d'étude.

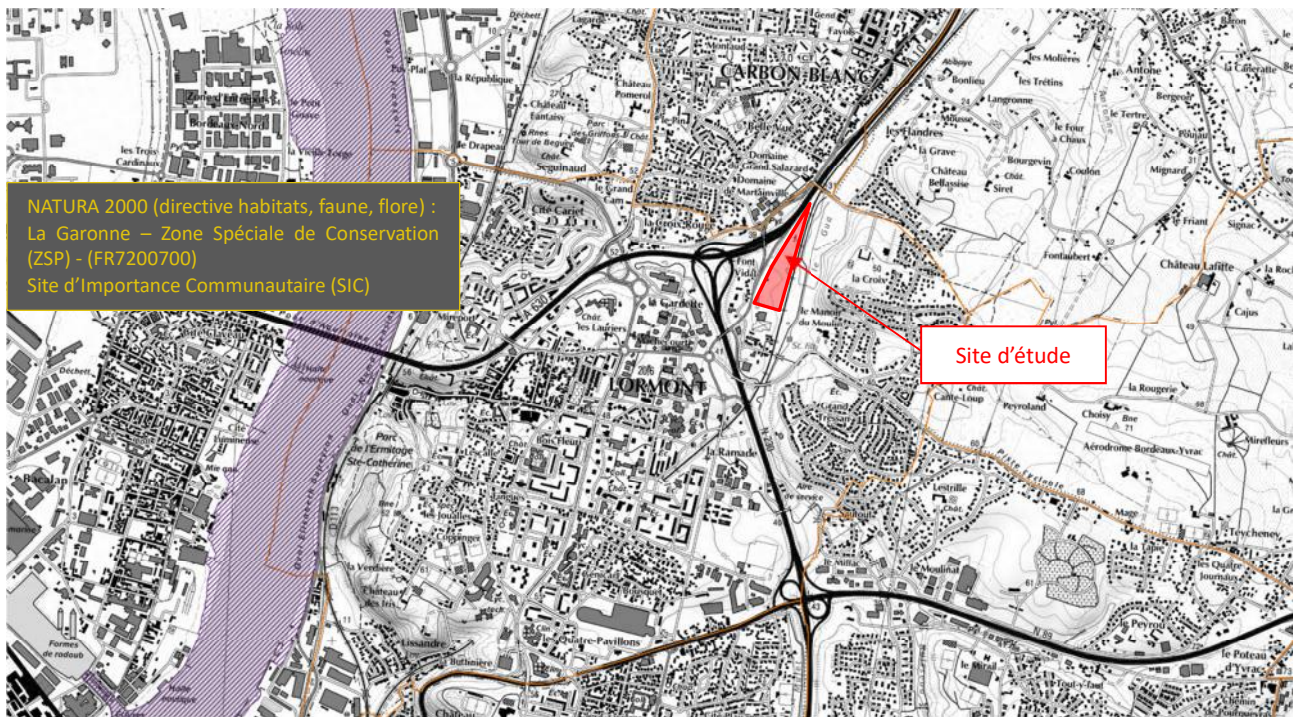
Au droit du site, le terrain correspond à une friche, en remblai par rapport aux parcelles voisines (ancien remblai autoroutier).

Le site s'inscrit entre la bordure Est de l'autoroute A10 et sa bretelle d'accès de Lormont et la voie ferrée Bordeaux - Saint André-de-Cubzac.



Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



Le site Natura 2000 le plus proche du terrain d'étude est le cours d'eau de la Garonne (7200700, Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitats, faune, flore), localisé à environ 1930 m à l'Ouest du projet.

Il s'agit de la portion maritime de la Garonne, située entre Casseuil et sa confluence avec la Dordogne, sous l'influence de la marée dynamique. À ce titre elle est caractérisée par un phénomène de marnage quotidien du fait de l'alternance des marées. Ce dernier a une influence sur les habitats naturels du fait des variations régulières des niveaux d'eau mais également des taux de salinité. À noter également la présence du bouchon vaseux sur ce tronçon.

L'analyse du contexte physique du site montre par ailleurs une anthropisation importante notamment au sein du lit majeur avec la présence de grandes cultures (maïs, vignes, peupleraies et vergers) mais également de pôles urbains conséquents (dont Bordeaux), avec une industrialisation marquée en aval de Bordeaux (Port autonome de Bordeaux, Bec d'Ambès, etc.).

Le cours d'eau de la Garonne s'étend sur 6684 ha, répartis en Gironde (71 %) et dans le Lot-et-Garonne (29 %) présentant divers habitats naturels pour la faune et la flore.

Concernant les habitats naturels, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) sont l'habitat le plus représenté, même si l'état de conservation général est plutôt mauvais, à l'exception des boisements situés en aval de Bordeaux. Les berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubi* p.p et du *Bidens* p.p ainsi que les herbiers aquatiques sont caractéristiques de ce type de cours d'eau et représentent un réel intérêt pour la faune et la flore. A noter également la présence de mégaphorbiaies oligohalines sur la partie soumise à marées. Ces habitats, aux caractéristiques bien particulières sont particulièrement favorables à l'Angélique des estuaires.

Concernant les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaires, le site a une importance capitale pour trois espèces d'intérêt communautaire prioritaire, l'Esturgeon européen, l'Angélique des estuaires et le Vison d'Europe. Il joue également un rôle capital pour les poissons migrateurs puisqu'il héberge pour la reproduction, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, l'Alose feinte et la Grande Alose. Il est également un corridor de déplacement pour le Saumon atlantique.

6 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site, ils sont recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 :

Code	Intitulé	Couverture (ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	85,22 (1,27 %)
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	12,88 (0,19 %)
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p. p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	77,51 (1,16 %)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	65,4 (0,98 %)
91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	288,4 (4,31 %)
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	35,21 (0,53 %)

* habitat prioritaire

Les espèces suivantes sont inscrites sur liste rouge nationale (a) et/ou dans les conventions internationales (b) :

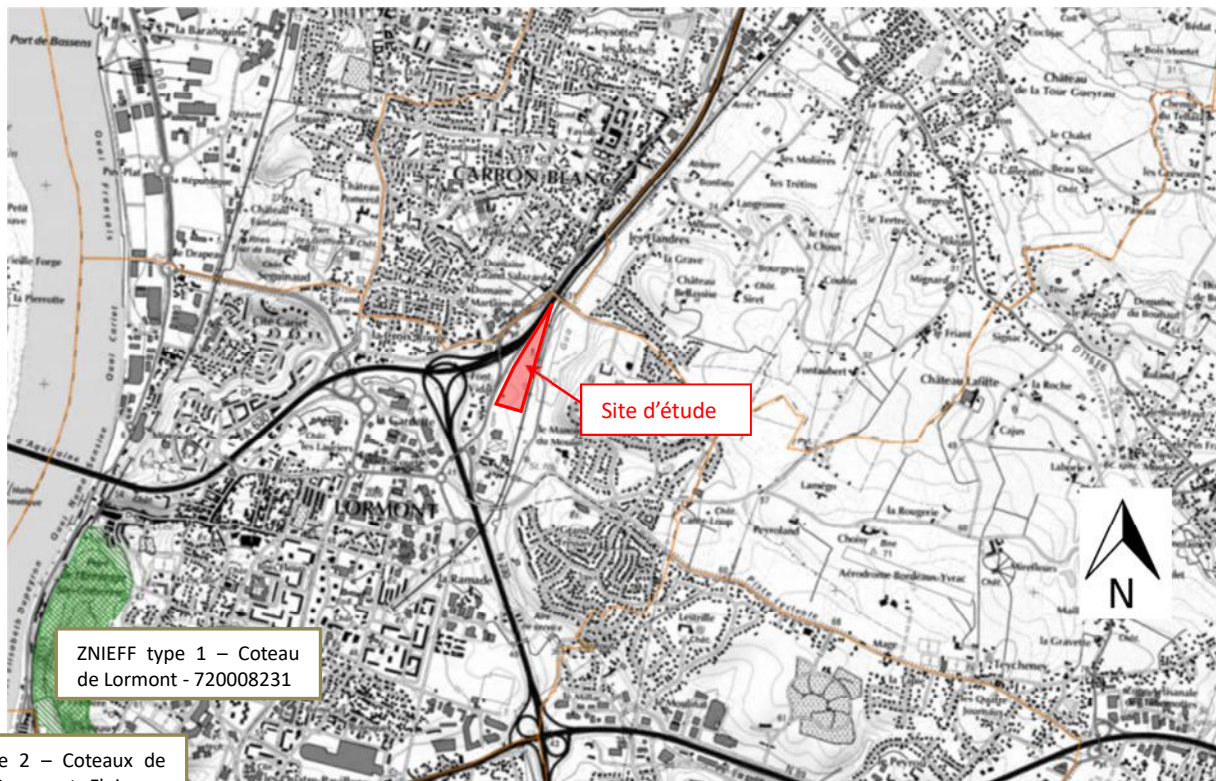
Groupe	Nom scientifique	Nom commun
Poissons	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe (a, b)
Poissons	<i>Esox lucius</i>	Brochet (a)
Plantes	<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique
Plantes	<i>Oenanthe foucaudii</i>	Oenanthe de Foucaud (a)
Plantes	<i>Senecio erraticus</i>	Séneçon à feuilles de Barbarée
Plantes	<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnérie en spirale
Plantes	<i>Leucojum aestivum subsp. aestivum</i>	Nivéole d'été (a)
Plantes	<i>Najas marina subsp. marina</i>	Naïade majeure, Naïade marine

Le terrain du projet correspond à un ancien remblai autoroutier. Il est localisé en milieu urbain à côté du centre commercial Castorama en bordure de l'autoroute A10. Il ne présente donc aucune caractéristique similaire aux sites Natura 2000 décrits (rivière avec berge vaseuse, forêts alluviales...).

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur la zone Natura 2000 (La Garonne) :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels



Localisation des zones d'inventaire et de protection (DREAL)

Selon les données bibliographiques consultées, le site d'étude est situé en dehors des périmètres des zones d'inventaire et de protection répertoriés.

Les zones naturelles remarquables répertoriées par la DREAL à environ 2,1 km au Sud-ouest et en dehors du site sont :

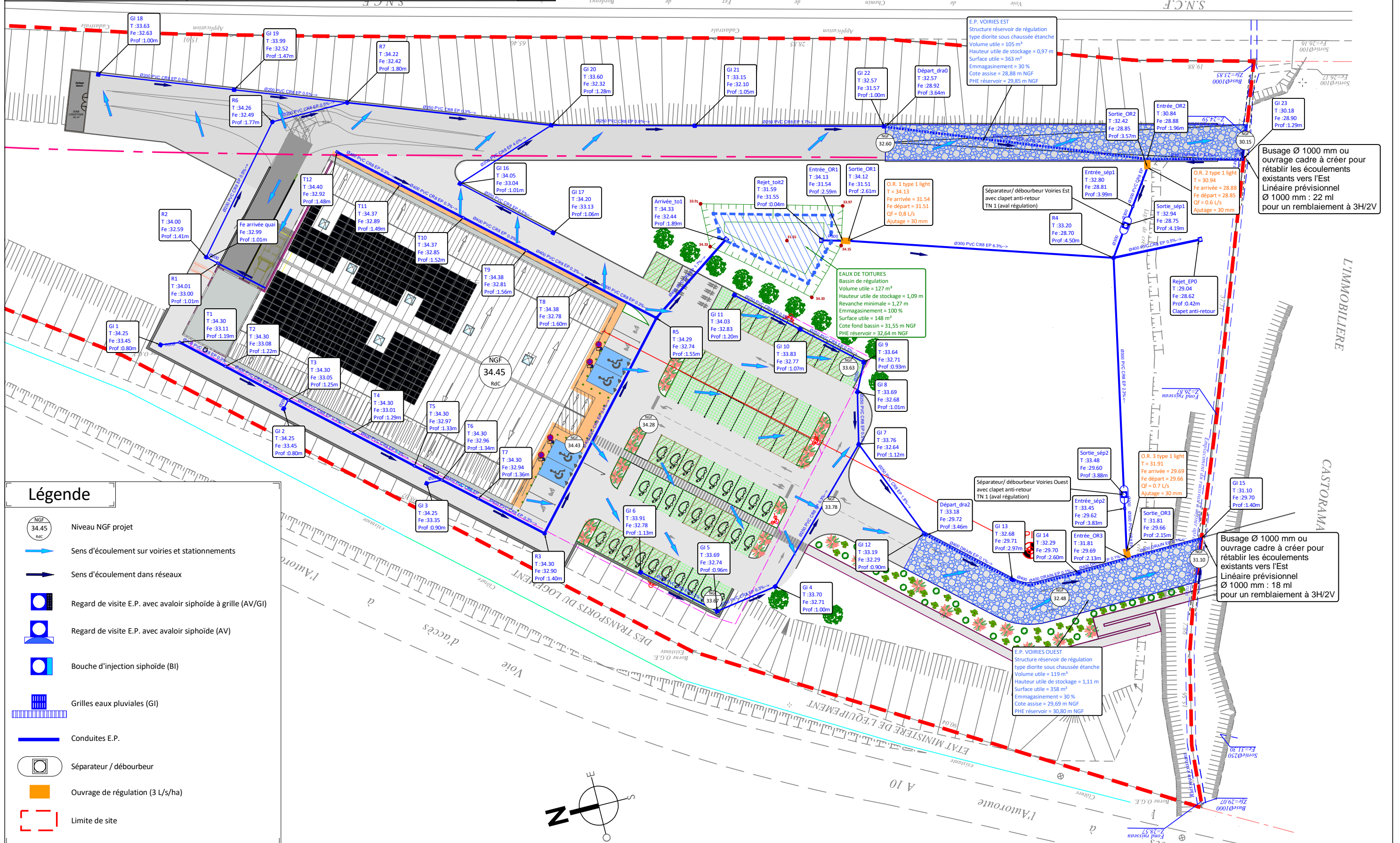
- **ZNIEFF de type 2 : Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac (720020119)** : cette ZNIEFF de 167,66 ha correspond aux coteaux de la rive droite de la Garonne comprenant des stations disséminées et résiduelles de forêts et fourrés méso-xérophiles à xérophiles se développant sur des substrats globalement oligotrophes calcaires, exposés au sud et dotés d'une végétation riche en espèces sub-méditerranéennes. Ces formations végétales présentent une très haute valeur patrimoniale (intérêt biogéographique et présence de nombreuses espèces rares et/ou protégées) et une haute valeur paysagère dans un contexte très urbain.

- **ZNIEFF de type 1 : Coteau de Lormont (720008231)** : inclus dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 précitée, cette zone d'une superficie de 28,25 ha, correspond à une friche « industrielle » transformée aujourd'hui en parc urbain de loisirs.

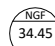










Les anciennes carrières de Lormont offrent des milieux pionniers favorables à des espèces végétales protégées et des habitats naturels méso-xérophiles oligotrophes calcaires représentant un grand intérêt écologique et patrimonial. Ce site abrite notamment de nombreuses orchidées, rares et protégées au niveau régional ou départemental, dont *Serapias Cordigera* (Sérapias en cœur : espèce devenue très rare en Gironde et en Aquitaine). Il présente également des reliquats de boisements subméditerranéens à chênes verts, présentant une très haute valeur patrimoniale et une haute valeur paysagère. Une gestion adaptée, engagée par la commune de Lormont doit permettre la conservation à long terme de ces milieux et des espèces remarquables associées.

L'ensemble des zones naturelles répertoriées concernent La Garonne ou des milieux humides associés, ainsi que les coteaux de la rive droite de la Garonne. Le terrain d'étude correspond à une friche qui ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans les zones d'inventaire (forêts alluviales, orchidées, etc.).

Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales



Légende

-  Niveau NGF projet
-  Sens d'écoulement sur voiries et stationnements
-  Sens d'écoulement dans réseaux
-  Regard de visite E.P. avec avaloir siphonoïde à grille (AV/GI)
-  Regard de visite E.P. avec avaloir siphonoïde (AV)
-  Bouche d'injection siphonoïde (BI)
-  Grilles eaux pluviales (GI)
-  Conduites E.P.
-  Séparateur / débourbeur
-  Ouvrage de régulation (3 L/s/ha)
-  Limite de site

Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Sur la base des éléments étudiés, notamment au 6) du formulaire, il a été mis en évidence que le projet peut avoir des incidences (en phase chantier ou en phase d'exploitation) sur les thématiques suivantes :

- Les déplacements/le trafic ;
- Des nuisances sonores ;
- Des vibrations ;
- Des émissions lumineuses ;
- Des rejets liquides, notamment par l'imperméabilisation des sols ;
- Des effluents domestiques (en quantités limitées) ;
- La production de déchets.

Dans sa conception, un certain nombre de mesures favorables à l'environnement ont déjà été prises en compte. De plus, des mesures visant à réduire les nuisances et incidences du projet sur les thématiques précédentes sont également mises en œuvre en phase chantier comme en phase d'exploitation.

➤ **Phase chantier**

Toutes les dispositions visant à assurer la sécurité des personnes présentes sur le chantier et des riverains seront prises, en particulier :

- la clôture du chantier ;
- l'interdiction d'accès au chantier à toute personne étrangère ;
- la signalisation des sorties de chantier et des zones de travaux.

De même, des mesures visant à réduire d'éventuelles nuisances sur le voisinage seront mises en œuvre si des conditions particulières le nécessitent :

- adaptation des horaires de chantier ;
- en cas de terrassement par temps sec, l'aspersion d'eau sur les sols sera effectuée afin de limiter les envois de poussière ;
- rinçage des roues des camions en sortie de chantier avant circulation sur la voirie publique pour réduire les dépôts de terre et de boue ;
- vérification de la conformité du matériel proposé par les entreprises avec les normes en vigueur en terme de bruit, de vibrations et de rejets atmosphériques ;
- maintien des conditions de circulation des piétons et autres usagers aux abords du chantier ;
- information préalable des riverains.

Les mesures suivantes visant à réduire les risques de pollution et de dégradation des milieux seront suivies :

- suivi et contrôle des travaux par des agents techniques du maître d'ouvrage, sensibilisés aux risques de pollution des milieux ;
- précautions particulières imposées aux entreprises titulaires des marchés de travaux, consistant notamment à :
 - o réaliser l'entretien des véhicules de chantier (réparations, lavage ...) sur une aire étanche aménagée à cet effet, équipée de dispositifs de traitement et de recyclage des eaux, et située à l'écart des écoulements ou préférentiellement en dehors du site (garages et stations spécialisés) ;
 - o stocker de manière sécurisée le carburant, les huiles et les matières dangereuses (mise en rétention), dont les quantités stockées, en dehors des zones les plus sensibles, seront réduites au minimum nécessaire ;
 - o effectuer les travaux de terrassement si possible en période peu pluvieuse ;
 - o mettre en œuvre les matériaux bitumineux par temps sec ;
 - o réaliser la végétalisation des espaces terrassés (futurs espaces verts et paysagers) rapidement après terrassement afin de limiter le ruissellement et l'afflux de particules fines vers l'aval.
- Politique de gestion et de valorisation des déchets avec un tri des déchets inertes (stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future), des déchets non dangereux et des déchets dangereux (stockés dans des installations appropriées). Réalisé grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles et identifiables par une signalétique appropriée.

- **Phase d'exploitation**
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des consommations énergétiques :**
 - Utilisation de matériaux de construction qualitatifs et du matériel technique de dernière génération ;
 - Isolation renforcée du bâtiment ;
 - Mise en fonction d'un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment, qui optimise la consommation d'énergie ;
 - Politique d'éclairage économe en énergie avec notamment le développement d'un système d'éclairage intérieur comme extérieur en équipement basse consommation, le dimensionnement de la durée de l'éclairage en fonction de l'activité et l'extinction de l'éclairage extérieur durant la nuit ou encore la modification de l'intensité de l'éclairage de la surface de vente en fonction de la lumière naturelle ;
 - Installations frigorifiques de dernière génération, performantes ;
 - ✓ **Mesures en faveur de la diminution de consommation de ressources, du recyclage et de la gestion des déchets :**
 - Utilisation dès que possible de matériaux recyclables, constitué de composants naturels, respectueux de l'environnement ;
 - Politique volontariste en matière de gestion des déchets : favoriser le tri ;
 - Campagne de sensibilisation des employés à la pratique du tri avec mise en place de zones dédiées bien signalées ;
 - Utilisation d'emballages constitués de matériaux les plus responsables ;
 - Local poubelle ventilé et aménagé pour limiter les nuisances olfactives ;
 - ✓ **Mesures visant à réduire l'imperméabilisation des sols et la gestion des effluents liquides :**
 - Rationalisation des espaces de stationnement ;
 - Remplacement de zones de stationnement en enrobé imperméables par des places en evergreen permettant l'infiltration et réduisant le ruissellement ;
 - Stockage au droit de la parcelle des eaux pluviales dans deux structures réservoirs sous chaussée avant rejet à débit régulé dans le réseau pluvial communal ;
 - ✓ **Mesures en faveur de la réduction du trafic, de la qualité de l'air et des modes de déplacement alternatifs :**
 - Places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques, places PMR et places familles, places pour les cycles ;
 - Livraison programmée pour limiter les croisements avec les clients et répartir le trafic engendré ;
 - Utilisation d'une flotte de véhicules modernes et plus propres ;
 - ✓ **Mesures en faveur de la réduction des nuisances sonores :**
 - Isolation des bâtiments, utilisation de double vitrage ;
 - ✓ **Mesures en faveur de la faune, de la flore et de la biodiversité :**
 - Valorisation des essences végétales locales sur les espaces verts : meilleure intégration à l'environnement biogéographique et paysager.